



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	1/26

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile

Sigle du titre professionnel : TAVEAD

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 250r - Maintenance d'équipements en mécanique-électricité, dépannage de matériel électroménager, 255r - Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Code(s) ROME : I1402

Formacode : 24021, 24374

Date de l'arrêté : 18/01/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 25/01/2019

Date d'effet de l'arrêté : 30/06/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	3/26

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	4/26

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TAVEAD

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil électroménager. Remettre en état les appareils électroménagers. Dépanner les téléviseurs à écrans plats.	02 h 00 min	La mise en situation professionnelle se déroule en présence du jury : elle est constituée de trois phases : Phase 1 : Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil électroménager. : 40 mn. A partir d'un appareil électroménager raccordé et en défaut, le candidat détermine les causes de dysfonctionnement et préconise les actions à mener pour réparer l'appareil. Phase 2 : Remettre en état un appareil électroménager : 40 mn A partir d'un appareil électroménager, le candidat réalise un changement de pièce ou de sous ensemble et réalise des essais de bon fonctionnement. Phase 3 : Remettre en état un téléviseur écran plat : 40 mn A partir d'un téléviseur en panne, le candidat réalise un diagnostic limité à un sous-ensemble ou à une reconfiguration logicielle.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Diagnostiquer un défaut d'installation ou d'utilisation d'un appareil électroménager. Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil électroménager. Diagnostiquer un défaut d'utilisation ou de configuration d'une installation audiovisuelle.	01 h 30 min	Le questionnaire se déroule en présence d'un surveillant : il est constitué de trois volets : Volet 1 : A partir d'un cahier des charges, le candidat réalise le devis d'une réparation. Volet 2 : Le candidat répond à un questionnaire relatif à l'installation et à l'utilisation des appareils électroménagers. Volet 3 : Le candidat répond à un questionnaire relatif à la connectivité et au paramétrage des installations audiovisuelles.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	5/26

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	6/26

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Assurer le service après-vente des appareils électroménagers à domicile.					
Diagnostiquer un défaut d'installation ou d'utilisation d'un appareil électroménager.	<p>Les questions posées sont pertinentes.</p> <p>Les règles d'installation sont maîtrisées.</p> <p>L'utilisation de tous les types d'appareils électroménagers est maîtrisé.</p> <p>Les renseignements recueillis sont exploités.</p> <p>Les règles de communication sont appliquées.</p> <p>Toutes les tâches prévues dans l'épreuve sont réalisées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil électroménager.	<p>Le choix des essais et tests réalisés est adapté.</p> <p>L'utilisation des outils de maintenance est maîtrisée.</p> <p>L'exploitation de la documentation technique est efficace.</p> <p>L'environnement de travail est respecté.</p> <p>Les consignes de sécurité sont respectées.</p> <p>Le diagnostic est juste et complet.</p> <p>Le devis est complet et exact.</p> <p>Toutes les tâches prévues dans l'épreuve sont réalisées.</p> <p>Le temps alloué est respecté.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remettre en état les appareils électroménagers.	<p>La dépose et la repose des éléments sont réalisées en respectant l'intégrité de l'appareil.</p> <p>Les tests et essais de bon fonctionnement sont réalisés et concluant.</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés et leur mise en œuvre est correcte et efficace.</p> <p>Le compte rendu de l'intervention est complet et exact.</p> <p>Les consignes de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.</p> <p>Toutes les tâches prévues dans l'épreuve sont réalisées.</p> <p>Le temps alloué est respecté.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	7/26

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Assurer le service après-vente des installations audiovisuelles à domicile.					
Diagnostiquer un défaut d'utilisation ou de configuration d'une installation audiovisuelle.	<p>Les différentes technologies de connexion sont maîtrisées.</p> <p>Les protocoles de communication entre les différents appareils sont maîtrisés.</p> <p>Les protocoles de communication avec le réseau internet sont maîtrisés.</p> <p>Le contrôle de l'installation est réalisé.</p> <p>L'exploitation de la documentation technique est efficace.</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés et leur mise en œuvre est efficace.</p> <p>Les essais de bon fonctionnement sont réalisés et concluant.</p> <p>Le diagnostic est juste et complet.</p> <p>Le devis est complet et exact.</p> <p>L'installation est restituée en état de fonctionnement.</p> <p>Toutes les tâches prévues dans l'épreuve sont réalisées.</p> <p>Le temps alloué est respecté.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépanner les téléviseurs à écrans plats.	<p>Les tests et essais permettent l'élaboration d'un diagnostic.</p> <p>Les mesures d'entrées et de sorties des sous-ensembles sont maîtrisées.</p> <p>Les outils utilisés sont adaptés et leur mise en œuvre est efficace.</p> <p>Les procédures de mises à jour logicielles sont respectées.</p> <p>La préconisation de réparation est juste et complète.</p> <p>Les tests et essais de bon fonctionnement sont réalisés.</p> <p>Les consignes de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.</p> <p>Toutes les tâches prévues dans l'épreuve sont réalisées.</p> <p>Le temps alloué est respecté.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					
Néant					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	8/26

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Organiser, préparer une action	Dépanner les téléviseurs à écrans plats.
	Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil électroménager.
	Remettre en état les appareils électroménagers.
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service	Dépanner les téléviseurs à écrans plats.
	Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil électroménager.
	Remettre en état les appareils électroménagers.
Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements	Dépanner les téléviseurs à écrans plats.
	Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil électroménager.
	Remettre en état les appareils électroménagers.

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TAVEAD

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et de l'entretien final.

Avant la mise en situation professionnelle, un temps de préparation est à prévoir au cours duquel les membres du jury réalisent les pannes sur les appareils ou sur les installations pour les phases 1 et 3.

Le jury évalue les réponses du candidat au questionnaire technique.

Le responsable de session doit prévoir un référent technique pour aider le jury aux mises en pannes des appareils et pour assurer la maintenance de ceux-ci durant la mise en situation.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de techniciens ou de responsables de service spécialistes de l'après-vente en électroménager ou en audiovisuel.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le responsable de session doit prévoir un surveillant pendant la passation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	9/26



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	11/26

CCP

Assurer le service après-vente des appareils électroménagers à domicile.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Remettre en état les appareils électroménagers. Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil électroménager.	01 h 20 min	La mise en situation professionnelle se déroule en présence du jury : elle est constituée de deux phases : Phase 1 : Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil électroménager. : 40 mn. A partir d'un appareil électroménager raccordé et en défaut, le candidat détermine les causes de dysfonctionnement et préconise les actions à mener pour réparer l'appareil. Phase 2 : Remettre en état un appareil électroménager : 40 mn A partir d'un appareil électroménager, le candidat réalise un changement de pièce ou de sous ensemble, réalise des essais de bon fonctionnement et rédige la facture de sa prestation.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Diagnostiquer un défaut d'installation ou d'utilisation d'un appareil électroménager. Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil électroménager.	01 h 00 min	Le questionnaire se déroule en présence d'un surveillant : il est constitué de deux volets : Volet 1 : A partir d'un cahier des charges, le candidat réalise le devis d'une réparation. Volet 2 : Le candidat répond à un questionnaire relatif à l'installation et à l'utilisation des appareils électroménagers.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 20 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	13/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer le service après-vente des appareils électroménagers à domicile.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Avant la mise en situation professionnelle, un temps de préparation est à prévoir au cours duquel les membres du jury réalisent les pannes sur les appareils électroménagers pour la phase 1.

Le jury évalue les réponses du candidat au questionnaire technique.

Le responsable de session doit prévoir un référent technique pour aider le jury aux mises en pannes des appareils et pour assurer la maintenance de ceux-ci durant la mise en situation.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de techniciens ou de responsables de service spécialistes de l'après-vente en électroménager.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le responsable de session doit prévoir un surveillant pendant la passation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	14/26

CCP

Assurer le service après-vente des installations audiovisuelles à domicile.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Dépanner les téléviseurs à écrans plats.	00 h 40 min	La mise en situation professionnelle se déroule en présence du jury : A partir d'un téléviseur en panne, le candidat réalise un diagnostic limité à un sous ensemble ou une reconfiguration logicielle.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Diagnostiquer un défaut d'utilisation ou de configuration d'une installation audiovisuelle.	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel se déroule en présence d'un surveillant : Le candidat répond à un questionnaire relatif à la connectivité et au paramétrage des installations audiovisuelles.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 10 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	15/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer le service après-vente des installations audiovisuelles à domicile.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Avant la mise en situation professionnelle, un temps de préparation est à prévoir au cours duquel les membres du jury réalisent une panne sur le téléviseur écran plat.

Le jury évalue les réponses du candidat au questionnaire technique.

Le responsable de session doit prévoir un référent technique pour aider le jury aux mises en pannes des appareils et pour assurer la maintenance de ceux-ci durant la mise en situation.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de techniciens ou de responsables de service spécialistes de l'après-vente en audiovisuel.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le responsable de session doit prévoir un surveillant pendant la passation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	16/26

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Le passage de la mise en situation professionnelle se déroule dans un atelier de type service après-vente.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Questionnaire professionnel	Le questionnaire professionnel se déroule dans une salle aménagée pour contenir l'ensemble des candidats à la session.	Salle de cours.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	17/26

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	<p>Poste pour la phase 1 du titre et du CCP1 : emplacement équipé d'une prise 16 ampères protégée par un dispositif différentiel de 30 mA de type A, d'une arrivée d'eau avec robinet d'arrêt et d'une évacuation des eaux usées</p> <p>Poste pour la phase 2 du titre et du CCP1 : emplacement équipé d'une prise 16 ampères protégée par un dispositif différentiel de 30 mA de type A, d'une arrivée d'eau avec robinet d'arrêt et d'une évacuation des eaux usées</p> <p>Poste pour la phase 3 du titre et pour le CCP2 : établi d'électronicien équipé d'une arrivée 16 ampères et disposant des arrivées de signaux d'antenne terrestre ou satellite.</p>	1	Les candidats passent successivement sur ce poste, en fonction du planning de déroulement de session prévu par le responsable de session.
Outils / Outillages	1	<p>Une caisse à outils pour chaque poste de travail des phases 1,2 et 3, de type technicien de maintenance électroménager et audiovisuel.</p> <p>Appareils de reprogrammation et/ou de diagnostic spécifiques au constructeur des appareils mis à disposition.</p>	1	Néant
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Equipements de protection individuelle conformes à la réglementation "sécurité électrique".	1	Néant
	1	Paire de gants anticoupure	1	Néant
Matières d'œuvre	1	<p>Ensemble d'appareils électroménagers de moins de 5 ans, raccordé, en parfait état de fonctionnement : 2 lave-linge, 2 lave-vaisselle, 2 fours pyrolyse, 2 appareils de conservation par le froid.</p> <p>Téléviseur à écran plat de moins de 3 ans dont la taille de l'écran est comprise entre 40 et 80 cm.</p>	1	Les candidats passent successivement sur ces équipements, en fonction du planning de déroulement de session prévu par le responsable de session. Aucun appareil ne doit être identique (même marque, même référence).
Documentations	1	Documentation utilisateur et toute la documentation technique existante liée aux appareils audiovisuels et électroménagers présents sur le plateau technique.	1	Néant

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	18/26

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Autres	1	1 ligne téléphonique. 1 Box internet. 1 abonnement à un fournisseur d'accès.	20	Néant

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	19/26

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Technicien(ne) de Maintenance en Multimédia et Electrodomestique Arrêté du 16/06/2014		Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile Arrêté du 18/01/2019
CCP	Effectuer le diagnostic et la maintenance des appareils électrodomestiques.	CCP	Assurer le service après-vente des appareils électroménagers à domicile.
CCP	Effectuer le diagnostic et la maintenance des appareils image, son et multimédia.	CCP	Assurer le service après-vente des installations audiovisuelles à domicile.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	21/26

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TAVEAD	RE	TP-00161	09	25/01/2019	01/02/2019	23/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

